



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2271-0026/13/2019-153 (corr. : M. E. Demelenne)
Réf. CRMS : AA/KD/SGL30007_638_ParcPaulus
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de Parme / Rue de l'Hôtel des Monnaies. Parc Paulus.
Rénovation de l'ensemble du site avec restauration d'une partie du parc.

Avis de principe

En réponse à votre courrier du 09/05/2019, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 15/05/2019.

Situation actuelle

Le parc Pierre Paulus a été classé comme site le 17 avril 1997. Ecrin vert à l'intérieur d'un îlot d'habitations à Saint Gilles, le parc Pierre Paulus établit une liaison verte entre la place Morichar et la place Hôtel des Monnaies où d'autres activités de loisirs sont possibles, créant ainsi un espace de détente au sein de ce quartier densément urbanisé.

Public aujourd'hui, le Parc Paulus est né de la réunion de deux jardins mitoyens originellement privés, celui de Cénacle (1899) dans la partie haute du site – lourdement remblayé et remanié à l'occasion des travaux du métro dans les années 1970 - et celui de la maison Pelgrims (1905), dans la partie basse. Le parc possède donc deux parties bien distinctes tant en terme de niveau et de topographie, que de style paysager et d'ambiance.



© Google Maps



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Travaux du métro, 1973



Photo CRMS, 2019

La première partie a été aménagée dans l'ancien jardin du couvent Notre-Dame du Cénacle et sur l'espace libre résultant des travaux du métro en 1973. Sur ce terrain, s'ourlent plusieurs pelouses, que traversent des chemins sinueux en dolomie le long desquels quelques bustes de personnalités saint-gilloises ont été installés. De vieux arbres et des massifs d'arbustes décoratifs les encadrent.

La seconde partie du parc se trouve en contrebas, dissimulée derrière un rideau de végétation. Malgré quelques aménagements effectués en 1969 (et de la réunification des deux parties), ce jardin a quant à lui conservé son aspect originel et évoque encore le type paysager des jardins à l'anglaise par :

- ses compositions asymétriques qui ménagent des points de vue et des "scènes romantiques" ;
- ses décors « pittoresques » avec l'amas de rocailles disposées au pied de la maison (dans lesquelles le pharmacien Pelgrims faisait jadis pousser des plantes médicinales), les fausses ruines antiques (trois colonnes tronquées), l'étang que traverse un petit pont cintré romantique, les cascades... Une fontaine aménagée en 1970 sous la terrasse de l'ancien Hôtel de maître alimente encore un chapelet de mares étagées, d'où l'eau s'écoule vers l'étang aux berges cimentées. C'est ce qu'il reste des anciennes « cascadelles » lorsque, autrefois, les eaux de l'Elsbeek étaient plus abondantes.

Synthèse historique

Le parc Paulus s'est développé par étapes et a subi au fil du temps des modifications importantes reprises comme suit :

- Deux jardins privatifs indépendants mais mitoyens, celui de Cénacle (1899) partie haute à l'ouest du site actuel et celui de la maison Pelgrims (1905) partie basse à l'est du site.
- La Commune acquiert le jardin Cénacle en 1960 et le jardin Pelgrims en 1963. C'est de là que fusionnent les deux espaces.
- Vers 1969, les abords et l'accès du pavillon des aînés "Notre Cercle" sont aménagés pour le connecter au parc (partie Pelgrims).
- Les grands travaux du passage du métro en 1973, modifient profondément la partie Cénacle qui est lourdement remblayée. Du côté du jardin Pelgrims, un imposant mur de soutènement sera construit pour renforcer la « rupture » entre les deux anciens jardins.
- En 1993, la partie supérieure est réaménagée avec les tracés actuels minéralisés (partie Cénacle).
- La création du boulo-drome à la même époque est réalisée sans interface avec le parc.
- En 2007, l'éclairage public est rénové.
- En 2009, la plaine de jeux y est réalisée sans autorisation. Elle empiète sur une partie des berges de l'étang et supprime un cheminement courbe faisant partie de la composition (partie Pelgrims).
- En 2016, quelques aménagements améliorent l'accessibilité des PMR à la partie basse.
- Une étude hydrologique du parc est réalisée et déposée à la DPC en janvier 2019.
- Une étude historique est en cours d'élaboration.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Contrat de quartier durable « Parvis-Morichar »

Le projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de quartier Parvis Morichar qui prévoit notamment la remise en valeur du maillage vert avec des interventions ponctuelles sur les parcs et les places de la promenade Saint-Gilloise, l'augmentation du caractère écologique sur la limite entre l'école Nouvelle (rue de l'Hôtel des Monnaies, 128) et le parc Paulus, la mise en valeur du maillage bleu le long de l'axe, l'amélioration du maillage ludique et sportif, etc.

Interrogée en 2015 sur les intentions du CQD, la CRMS demandait notamment de *renforcer le caractère structurant de la végétation des cheminements dans la ville, et d'éviter la minéralisation croissante des espaces publics, et de veiller à la continuité des aménagements projetés entre les différents espaces publics*. Elle préconisait d'établir une hiérarchie parmi les projets proposés et de proposer un phasage réaliste des travaux, compte tenu des délais et de l'enveloppe budgétaire globale (cf. avis du 14/10/2015).

Demande

La présente demande porte sur les interventions suivantes :

- Rénover la plaine de jeu
- Créer une terrasse afin de relier le boulodrome et le parc
- Sécuriser le parc
- Appliquer les recommandations de l'étude hydrologique, principalement la gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées, ainsi que le curage de l'étang et des interventions de ses berges
- Restaurer les cascates de rocaille
- Traiter la limite avec l'école Nouvelle
- Proposer une gestion de la végétation
- Intégrer un travail artistique sur le belvédère
- Rénover le boulodrome
- Reconfigurer l'entrée du parc Paulus (rue de Parme / angle rue des Etudiants).

Si le projet est le fruit d'un concours mené sous la direction d'un jury dont a fait partie la DPC, la CRMS regrette de n'avoir pas été associée aux discussions préalables en présence de la Commune et des auteurs de projet. ***L'analyse du dossier aurait été facilitée par une visite sur place et une explication du projet sur site en présence de la DPC et des auteurs de projet. Celle-ci devrait utilement être organisée avant la demande de dépôt de permis.***

Avis de la CRMS

De manière générale, il manque beaucoup d'informations dans les documents présentés pour comprendre le projet notamment en terme de localisation, de topographie et de mise en contexte (pas de légende, pas d'échelle, pas de référence, etc.). ***La CRMS demande de compléter ces éléments dans le cadre de l'élaboration du dossier de demande de permis unique. De la même manière, elle invite les auteurs de projet à poursuivre l'étude historique qui consiste à ce stade en un simple état de la recherche documentaire et en une première série de conclusions. La CRMS souscrit au parti, pour la partie basse du parc, de prendre la période "Pelgrims" comme période de référence et de proposer la restauration des vestiges existants (chemins, escaliers, étangs et cascates, fabriques) Mais, pour rencontrer cet objectif, mais aussi pour inscrire justement les interventions contemporaines dans le site classé, il est important de finaliser les études et surtout d'en tirer parti pour asseoir le projet.***

Rénovation de la plaine de jeu

Aménagée en 2009 sans autorisation, l'implantation de la plaine de jeux a dénaturé la partie basse du site. Le projet propose de réduire son emprise actuelle afin de retrouver en partie le tracé du cheminement initial. ***La CRMS comprend la nécessité du maintien d'une plaine de jeu dans le parc mais demande que les aménagements soient organisés dans le respect et la restitution des tracés et revêtement***



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

d'origine, quitte à implanter des jeux de part et d'autres des chemins restitués. L'objectif étant prioritairement de travailler sur base de la période Pelgrims.

Par ailleurs, les documents présentés permettent difficilement d'évaluer l'ampleur des travaux de déblais/remblais et l'impact sur la végétation pour la création d'une nouvelle jonction entre la partie basse et la partie haute. **La CRMS demande des précisions sur l'importance des travaux de reprofilage du talus et d'abattages qui ne sont pas suffisamment documentés. Elle insiste pour que la difficulté d'accès lors du chantier soit également prise en compte dès la conception. En tout état de cause, le réaménagement de la plaine de jeux devra s'organiser dans le respect du plan originel et de la restitution paysagère de la période Pelgrims. Si l'implantation actuelle des jeux devait dès lors être problématique, d'autres implantations plus simples ne peuvent-elles pas être envisagées, notamment dans la partie haute moins ombragée ?**



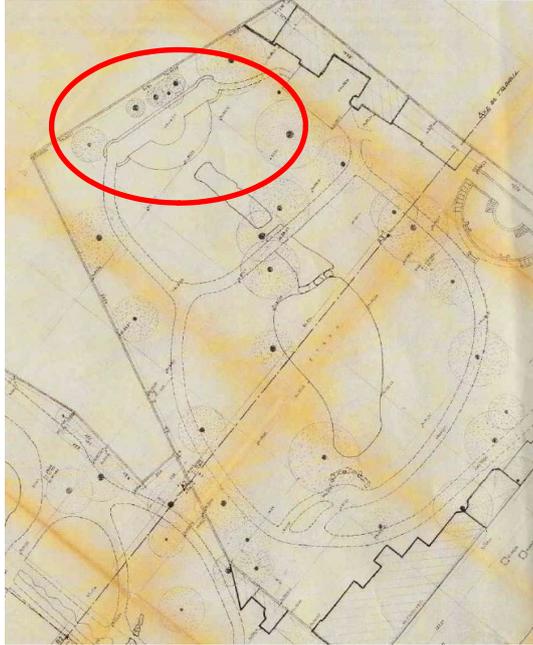
Photos CRMS, 2019

Aménagement d'une terrasse pour relier le boulodrome au parc

Le projet vise à améliorer le sentiment de cohésion sociale du quartier, de promouvoir la pratique de la pétanque et d'offrir un espace convivial où se retrouver, ce qui est positif. Le fond de l'ancien jardin "Pelgrims" a été complètement défiguré par l'installation de la plaine de jeux et la zone de pétanque. Le plan d'origine comprenait à cet endroit un "point de vue" qui créait un lien entre le jardin et la maison.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Jardin Pelgrims extrait du plan dressé par J. Bauwens, ca 1960



Photos CRMS, 2019

L'accès depuis la plaine de jeux se ferait par une rampe en pente douce, ou un escalier plus direct, et un palier intermédiaire pouvant accueillir une deuxième piste de pétanque (ou autre fonction ludique à définir). L'autre accès, côté Hôtel des Monnaies, se ferait par une rampe en pente douce connecté avec les chemins existants. Cette rampe est doublée d'une rigole de jeu interactive dans la pente faisant de l'ensemble de cette nouvelle connexion un terrain d'aventure sur le thème de l'eau et du relief. Ce faisant, la nouvelle plaine de jeu libérerait des surfaces de plantations proches de l'étang. Le tronçon manquant de la promenade nord autour de l'étang serait restitué. La question de l'hydrologique serait traitée dans le même temps (drainage du sol et filet d'eau). La pente serait plantée de graminées à fauche tardive.

La CRMS est tout à fait favorable à la création d'une terrasse en lien avec le boulodrome comme vecteur de cohésion sociale et comme nouveau lien avec le parc. Elle s'en réjouit. **Elle demande toutefois de remanier la version proposée à géométrie fort « rectiligne » et dont la matérialité est en rupture paysagère pour un projet s'inscrivant dans un plus respect du caractère pittoresque et bucolique, escarpé et sinueux de cette zone du parc. La Commission demande de revoir cet aspect du projet sur base d'une analyse fine de la composition d'origine (tracé organique et non rectiligne, matériaux, végétation, etc.). La CRMS demande aussi des précisions sur l'importance des travaux nécessaires pour la nouvelle rampe entre les parties basse et haute et sur l'impact sur la végétation. Si l'accès est encouragé pour connecter les deux parties, il doit toutefois s'organiser en garantissant le maintien de la distinction des deux ambiances et le caractère d'écrin dissimulé du Jardin Pelgrims, qu'il convient de conserver dans le projet, ce que les visuels 3 D extraits du dossier ne traduisent pas du tout.**



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Extraits du dossier

Sécurisation du parc et développement de son accessibilité

En reconnectant les deux parties du parc, le passage des visiteurs est amélioré, le contrôle social assuré. Malgré des pentes de 8 à 10% de déclivité, la circulation PMR est assurée. De nouveaux garde-corps seraient réalisés de teinte et motif similaires à ceux déjà présents dans le parc. Les nouveaux chemins seraient bordés de fer plats métalliques invisibles. Des chemins complémentaires seraient recouverts d'un matériau souple, lié et perméable qui participera à la gestion des eaux (pas de ravinement). **La CRMS insiste sur la nécessaire intégration des nouveaux éléments au caractère paysager bucolique du parc. Elle souscrit au choix des garde-corps sur la terrasse identiques au garde-corps présent sur le pont dans la partie centrale du jardin. Elle demande que les nouvelles connexions s'organisent dans le respect des caractéristiques paysagères et, là où nécessaire en bordure des nouvelles connexions, de définir les plantations et essences.**

Gestion de l'eau

Le sable de la plaine de jeu est remplacé par de l'engazonnement ou des copeaux, pour éviter l'ensablement progressif de l'étang par ruissellement. Le drainage enterré de la pente assèche la surface et évite les résurgences d'eau actuelles. Les eaux usées de « Notre Cercle » ne partiraient plus vers l'étang, mais seraient dirigées vers le réseau d'égouttage. L'étang serait curé, ses berges réparées et replantées par endroits. La problématique de l'eau est importante dans ce jardin, le fait de dissocier les eaux du « Cercle » vers un égouttage et non pas en se servant de l'étang comme tampon est primordial. Le curage de l'étang devra faire l'objet d'une attention particulière, en raison de l'accessibilité de certains engins. **La CRMS invite le bureau d'étude à bien réfléchir sur la pratique et mise en œuvre du curage. Elle souscrit aux futures réparations des berges, de la végétation,...** Elle demande que ces interventions soient documentées avec précision lors de la demande d'avis conforme. S'agissant du remplacement du sable de la plaine de jeu, la question doit être réévaluée en fonction des remarques formulées par la CRMS sous « Rénovation de la plaine de jeu ».

Restauration des cascadelles de rocaille

La CRMS ne peut que se réjouir de la restauration des cascadelles et invite à la restauration de tous les vestiges existants dont les escaliers et les rocailles. **Ces éléments devront être restaurés dans les règles de l'art par des restaurateurs qualifiés, sur base de prescriptions techniques détaillées et de relevés à soumettre dans le cadre du dossier de permis unique.**



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Gestion de la végétation

Pour ouvrir les vues, renforcer les relations entre les sous-espaces, et mettre en valeur la topographie, les cinq arbres remarquables sont maintenus, les arbres moribonds, ou issus de semis spontanés sont abattus (25 à 30 arbres). Environ 11 arbres nouveaux sont proposés à la plantation, en fonction des recommandations de l'étude historique. Les talus sont très fermés par des espèces non indigènes nécessitant des tailles régulières, et le bord des étangs est mis à mal par les animaux de basse-cour, et à d'autres endroits envahi par des massifs inintéressants. Pour améliorer la qualité biologique de ces zones, il faut permettre à une végétation spontanée de revenir coloniser le site. Ici et là, des petites dépressions créeraient de nouvelles zones humides pour les batraciens et la végétation semi-aquatique de moyenne taille. Partout on propose de favoriser le développement des espèces indigènes intéressantes, et de remplacer une partie de la strate arbustive haute par des plantations indigènes, couvre-sols et vivaces herbacées mi- hautes variées. Dans la partie haute du parc, on tente d'installer une gestion plus extensive du parc, notamment en laissant s'installer des prairies fleuries à fauche bisannuelle.

La CRMS souscrit à l'ensemble des propositions d'abattage (excepté celui d'un noyer qui est sain) pour des raisons sanitaires nécessitant de sécuriser un lieu fréquenté mais également en raison de la mise en valeur/restitution des vues existant à l'origine entre le bas et le haut de la ville et de mise en valeur des vestiges historiques (les cascates et les abords de l'étang). La Commission souscrit également à la suppression des massifs arbustifs d'essences non-indigènes (bambous, thuyas, lauriers, ...) afin d'améliorer et revaloriser le parc au profit d'une amélioration de la strate arbustive avec des essences indigènes plus décoratives et représentatives du lieu.

Traitement de la limite avec l'école Nouvelle

La CRMS n'a pas de remarque particulière et **souscrit au remplacement du laurier par une haie libre indigène (essences à petits fruits).**

Intégration d'un travail artistique sur le belvédère

La CRMS souligne l'initiative pour autant que celle-ci s'intègre au mieux au site. L'intervention proposée sera également détaillée dans la demande de permis unique.

Rénovation du boulo-drome

L'intervention vise à reconnecter le boulo-drome avec les espaces avoisinants : réorganisation de l'espace intérieur, en supprimant l'enfilade des pièces, et l'ouverture de deux grandes baies sur la nouvelle terrasse. L'architecture proposée fait la part belle au réemploi, les briques seront récupérées, les nouvelles briques seront similaires aux existantes. **Pour la CRMS, le bâtiment qui se situe en limite du jardin classé contribue à la scénographie du lieu. Elle sera attentive à sa bonne intégration, en particulier au traitement proposé au mur de façade (matériaux, couleurs, baies, etc.) contre lequel viendra buter le jardin. C'est celui-ci qu'il conviendra de mettre en valeur et non l'inverse.**

Aménagement d'une placette donnant accès au parc, à l'angle de la rue des Etudiants et de la rue de Parme.

Le projet consiste en la création d'une placette permettant de redéfinir l'entrée du parc en élargissant ses limites. La placette permet de rassembler une entrée constituée d'un portail d'accès, prolongé de part et d'autre de la clôture existante qui est déplacée.

La CRMS ne peut que contribuer à ce remaniement permettant au parc de s'étendre et de retrouver un accès visible, mieux adapté à la fonctionnalité urbaine. Elle sera sensible au traitement de cette nouvelle entrée du site classé (réutilisation des grilles côté rue de Parme, portail, type de revêtement, mobilier, signalétique,...).



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

En conclusion, la CRMS invite les auteurs de projet à poursuivre la réflexion et affiner le projet sur base des conclusions de l'étude historique et à revoir le projet en conséquence, en particulier la plaine de jeux, la nouvelle terrasse, les rampes et le travail du talus pour intégrer les nouveaux besoins dans le respect des caractéristiques paysagères historiques du jardin Pelgrims.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : M. E. Demelenne.